



**PREAVIS municipal relatif à une demande de crédit de CHF 198'500.- pour la création d'une UAPE dans l'Aula du complexe scolaire et sportif du Simplon pour les enfants de 8 à 12 ans**

---

Vallorbe, le 8 avril 2021 / FM / SC

Au Conseil communal de et à  
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'accueil de jour revêt une importance croissante, donnant la possibilité à de nombreux parents d'exercer une activité professionnelle permettant d'assurer les ressources financières nécessaires au bon fonctionnement de leur ménage.

Depuis plusieurs législatures, la Municipalité concentre ses efforts pour centraliser les structures d'encadrement et d'enseignement au sein d'un même périmètre, répondant ainsi à la volonté populaire qui a accepté en septembre 2009, à 70 pour cent, d'intégrer dans la Constitution vaudoise l'article 63a qui institue l'école à la journée continue. Les communes, en collaboration avec l'Etat et les partenaires privés, doivent désormais organiser l'accueil des élèves pendant la journée, hors des heures de classe.

C'est ainsi qu'en 2012, un nouveau collège abritant un réfectoire a été construit à côté du Collège 1915, permettant aux écoliers de rester sur place pour manger à midi. En 2013 a eu lieu l'inauguration de la nouvelle garderie "Tire-Lune", érigée à l'arrière du Collège 1915, qui accueille les enfants dès la naissance, jusqu'à 4 ans.

Enfin, un préavis (n° 14/13) a été déposé par la Municipalité pour obtenir un crédit pour la création d'une Unité d'accueil pour les écoliers (UAPE), le projet prévoyant l'accueil des élèves âgés de 4 à 8 ans à la rue Louis-Ruchonnet 10 et ceux de 8 à 12 ans, dans l'Aula du complexe scolaire et sportif du Simplon. Suivant le rapport de la commission nommée à cet effet, le Conseil communal avait toutefois décidé de surseoir aux travaux prévus à l'Aula, estimant que les enfants plus âgés pouvaient être accueillis au réfectoire scolaire.

Les travaux se sont dès lors concentrés uniquement sur le bâtiment de la rue Louis-Ruchonnet 10 qui accueille, depuis 2014, les élèves dès leur entrée à l'école (premier cycle primaire) jusqu'à 10 ans (1P à 6P).

Malgré l'offre actuelle, qui comprend également un réseau d'accueillantes en milieu familial (anciennement "mamans de jour"), la Municipalité est fréquemment interpellée par des parents dans l'attente, depuis parfois près de deux ans, d'une solution de garde pour leur enfant.

Force est ainsi de constater que la situation a évolué et que le manque de places d'accueil en milieu parascolaire est flagrant.

Sensible à ces réalités sociétales, la Municipalité vous propose d'ouvrir une nouvelle infrastructure dans l'Aula du Complexe scolaire et sportif du Simplon pour les élèves de 8 à 12 ans tel que prévu en 2013.

Au vu de la surface disponible (121,9 m<sup>2</sup>) et des exigences légales, 24 élèves pourraient être accueillis, ceci ayant pour effet de libérer des places pour les 4 à 7 ans au sein de l'UAPE "La Récré" (36 places au total à disposition).

### **Fonctionnement**

La gestion de cette nouvelle structure indépendante ne serait pas confiée au réseau AJOVAL mais à du personnel qualifié, sous contrat avec la Commune de Vallorbe. Des discussions avec l'équipe éducative de l'UAPE "Les Corbeaux" à Chavornay ainsi qu'avec l'Association scolaire d'accueil de jour des enfants intercommunale Chavornay et environs (ASAICE) ont déjà été entreprises afin de bénéficier de leurs compétences et permettre des synergies avec la structure prévue à Vallorbe.

Les structures actuelles, soit la garderie "Tire-Lune", l'UAPE "La Récré" ainsi que le réseau d'accueillantes en milieu familial resteront, pour l'heure, sous l'égide du réseau AJOVAL.

### **Description des travaux et coûts**

Le local contient déjà une cuisine qui serait adaptée aux besoins ainsi qu'une toilette qui serait conservée. Une porte fermant l'accès à la partie purement scolaire du bâtiment (côté couloir) est prévue pour des raisons de sécurité, l'accès à l'UAPE se faisant uniquement par l'actuelle porte principale, au nord du local. Un bureau et deux toilettes, dont une pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que de larges surfaces vitrées seraient créés. L'entier du volume serait également rénové (peinture, carrelage, menuiserie, installation électrique).

L'estimation des coûts (TVA comprise) s'articule comme suit :

- CFC 2 bâtiment (adaptation des infrastructures)	CHF	170'000.-
- CFC 3 équipements d'exploitation	CHF	20'000.-
- CFC 5 frais secondaires (mise à l'enquête, divers)	<u>CHF</u>	<u>8'500.-</u>
Total	<b>CHF</b>	<b>198'500.-</b>

En cas d'accord du Conseil communal, les travaux prévus seraient effectués cet été pour une ouverture du site fin de l'été / début de l'automne 2021, raison pour laquelle la mise à l'enquête du projet ainsi que la mise en postulation pour le poste de responsable du site auront lieu dès le dépôt du présent préavis.

### **Financement**

L'entier de l'investissement devra être assumé par la Commune, mobilier et jeux compris. Les frais d'exploitation annuels seront pris par le budget de fonctionnement de la Commune.

### **Conclusion**

La Municipalité est convaincue de la nécessité de ce projet qui permettra non seulement de faire face à un besoin croissant en matière d'accueil pour la petite enfance mais également de continuer à profiter des synergies liées à la proximité des établissements scolaires.

Se fondant sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter le texte ci-après :

## LE CONSEIL COMMUNAL de VALLORBE

- sur proposition de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits au présent préavis visant à la création d'une unité d'accueil pour les écoliers dans le Complexe scolaire et sportif du Simplon ;
2. de lui accorder un crédit de CHF 198'500.- à cet effet ;
3. de porter la dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 30 ans ;
4. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'emprunt.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic	La Secrétaire
 Stéphane Costantini	 Fabienne Mani



*Délégués de la Municipalité : M. Stéphane Costantini, syndic  
M. Roland Brouze, municipal des écoles*

